

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 795 accordant un eongé de deux mois à M. Faraont (Alfredo)

n° 795

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 30/08/1950

Date de publication
8 août 1950

Date du numéro
30 août 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somal:s et dépendances, chevalier de la Legion «d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colomie par décret du 1S juin 1SS4

Vull'arrêté n° 235 relatif à l'organisation et au recrutement du nersonnei auxiliaire européen de la Côte framççaise des Somalis et les textes qui l'ont modifié ou complète

Vula demande ge congé formulées par M. Faracni (Alfredo). chef d'atelier de la veirie, en date du 18 juillet 1950

Vull'avis favorable du commandant de cercle de Djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, —. Un congé de deux mois (un mois à soide entière et un mois sans solde) est accordé à M. Faraoni (Alfredo). chef d'atelier de la voirie, pour se rendre à ses frais en Italie. Art. 2, — La présente décision, qui aura effet pour compter du 10 août 1950, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.